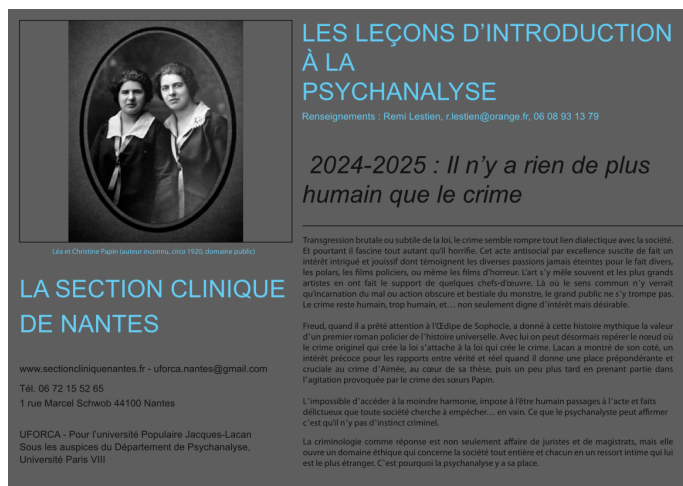




La Section Clinique de Nantes

Les Leçons d'Introduction à la psychanalyse

2024-2025 : Il n'y a rien de plus humain que le crime

Lecture du texte de Jacques Lacan, *Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* » (1950), *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

Quatrième séance le 6 février 2025, de la page 133 à 137 "Ne pas déshumaniser le criminel"

Le crime est humain — L'humanisme en question.

Par Remi LESTIEN

INTRODUCTION

Qu'est ce qu'humaniser ? C'est une question toujours vivante et souvent voilée.

Le titre que nous avons donné à cette quatrième leçon d'introduction, reprend la formule "Ne pas déshumaniser le criminel" qui ouvre la partie trois du texte. Cette formule est développée un peu plus loin : *Si la psychanalyse irrealise le crime, elle ne déshumanise pas le criminel*¹.

Nous voici donc avec deux termes étrangement articulés l'un à l'autre : irrealiser / et la question de l'humain — si l'on accepte le résultat de la double négation.

Quelques points pour commencer.

Tout cet article de 1950 vise à redonner une place vivante et digne à la question de la responsabilité du criminel, soit à replacer inlassablement la responsabilité dans le champ de la vérité pour *éclairer les vacillations de cette notion*². Tous les trois, chacun à notre façon, nous avons abordé les différents aspects de cette troisième partie. Ce soir je vais, pour ma part, rendre compte de ce que Lacan nomme l'irrealisation du crime. Mais je ne m'empêcherai pas de reprendre quelques facettes déjà éclairées par Françoise et Éric. — Par exemple, Éric nous avait déjà fait part de l'utilisation paradoxale du terme d'objectivation, alors qu'il s'agit d'un sujet — mais la bizarrerie de ce sur quoi Lacan insiste dans cette partie, à savoir l'irrealisation, n'est pas moins surprenante. Gardons en tête que l'ambition de Lacan est bien d'objectiver, en préservant la dimension de la vérité... qui ouvre à la responsabilité.

L'orientation est d'objectiver, en vérité : c'est-à-dire ne pas négliger la dimension de l'être humain, en tant qu'il parle.

¹ Jacques Lacan, *Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* » (1950), *Écrits*, Paris, Seuil, 1966. Page 129

² Id. page 127 — C'est ici que la psychanalyse (...) peut éclairer les vacillations de la notion de responsabilité pour notre temps et l'avènement corrélatif d'une objectivation du crime à quoi elle peut collaborer.

De l'insupportable du crime se dégage, pour chacun, des images qui peuplent son imaginaire. Et pour une société donnée, ces images forment une réalité qui reste obscure tant qu'elles n'ont pas été interprétées. Le but est donc bien de repérer les mécanismes qui ont précipité le criminel dans son acte.

Dans ce texte, il faut remarquer l'importance accordée au Surmoi, avec les deux versants que lui avait donnés Freud : l'un attaché à la loi, et l'autre à une instance qui s'en détache radicalement. Ce deuxième versant prend alors la forme d'une force autonome et tyrannique en prise directe avec la pulsion.

Nous l'avons tous les trois répété : Pas de symbolique sans loi — pour chaque société une loi positive. C'est un irréductible. Chacune a sa propre loi pénale, ce qui témoigne déjà d'une certaine relativité du crime³. Crime ici, délit ailleurs, Crime autrefois, manière de vivre ordinaire aujourd'hui. Vous en trouverez chacun de multiples exemples. Pour n'en prendre qu'un, évoquons l'interruption volontaire de grossesse dont la criminalité est toujours débattue un peu partout dans le monde. Mais ce qui nous importe, c'est que l'existence même d'une loi pénale ne peut se concevoir que branchée sur les lois du langage. Le langage, dans cette période qui précède de trois ans le début de l'enseignement de Lacan, est encore englobé dans le terme de Symbolique, avec tout ce qui le rattache à la sociologie.

En tous cas, on peut déjà mettre en perspective deux conceptions de la responsabilité, l'une fondée sur la loi criminelle qui concerne tout citoyen et l'autre sur la loi du langage, soit ce dont a à répondre tout sujet humain.

Déclin de la puissance sociale

Le contexte de la rédaction de cette intervention de Lacan est important à considérer. Françoise avait déjà relaté l'état d'instabilité de la société française dans ces années d'après-guerre, avec une forte présence de la délinquance qui menaçait l'ordre social. Quelques mots encore. Sur le plan politique, la forte personnalité du général de Gaulle n'avait pas suffi à stabiliser le navire parlementaire. Il avait fini par démissionner. S'en était suivi la mise en place laborieuse d'une quatrième République... avec une précarité des équilibres politiques. Ajoutons à cette perte d'autorité de l'État, celle de la magistrature. Cette dernière avait été malmenée par les années d'occupation... une partie d'entre elle était restée sous les ordres de Vichy, avec l'opprobre, par exemple, d'avoir organisé les procès honteux, avec condamnation, de Jean Zay, Léon Blum, Georges Mandel... Cette justice, dont la légitimité était ébranlée, oscillait sans véritable discernement entre l'application de l'article 64⁴ au nom de l'humanisation pour quelques uns, et une application sévère de la loi pénale pour le plus grand nombre⁵. Françoise et Éric ont déjà précisé que l'application de l'article sur l'irresponsabilité pénale peut, en réalité, pousser au désespoir. Souvenez-vous d'Althusser qui à la fin de sa vie se torturait encore à expliquer les raisons de son crime.

³ Lacan J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie » (1951), *Autres Écrits*, Seuil, 2001, p. 123 "Mais l'ethnographie, comme l'histoire, nous témoignent que les catégories du crime ne sont que relatives aux coutumes et aux lois existantes".

⁴ Article 64 du code pénal : Il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. Cet article ancien a été promulgué en 1810 et ne sera modifié qu'en 1993. Les contours et les enjeux de cet article ont été développés par Françoise Pilet dans la leçon n° 2

⁵ Avec comme conséquence d'emprisonner le fou, d'éliminer socialement les jeunes délinquants et d'utiliser largement l'hôpital psychiatrique.

Ces pertes d'autorité étaient fortement tributaires de toutes les conditions que je viens de décrire, avec, en outre, la suspicion portée sur la plupart des élites. Mais ce qui n'était pas conjoncturel, c'était la déliquescence de la fonction paternelle, beaucoup plus ancienne et irréversible. Lacan le signale, de façon latérale, mais extrêmement précise à la page 133 ... *L'expérience a rendu patent désormais que ce triangle n'est que la réduction au groupe naturel opérée par une évolution historique d'une formation où l'autorité conservée au père, seul trait subsistant de sa structure originelle, se montre en fait de plus en plus instable, voire caduque*⁶... Cette caducité est directement en lien avec l'organisation subjective dont l'expérience analytique rend compte. D'ailleurs, cette déchéance, Lacan l'avait repérée très tôt — on en retrouve des traces majeures dans les Complexes familiaux, texte de 1936.

Dans ce texte des Autres Écrits, Lacan avance qu'*Un grand nombre d'effets psychologiques (...) semblent relever d'un déclin social de l'imaginaire paternelle* et il précise, quelques lignes après, les causes qui aggravent ce déclin : la concentration économique, les catastrophes politiques et surtout la réduction des familles à leur forme conjugale.

Le constat est sans appel : ... *la personnalité du père (est) toujours carente en quelque façon, absente, humiliée, divisée, ou postiche*⁷ — C'est de structure.

Pour prolonger la discussion de la précédente soirée, je cite une autre phrase des Complexes familiaux, qui se trouve page 84 : ... *une prévalence du principe Mâle, dont la portée morale conférée au terme de virilité suffit à mesurer la partialité.*

En fait, la fonction paternelle est touchée dès le début du 19^{ème} siècle. Par exemple Balzac écrit en 1841, dans "les Mémoires de deux jeunes mariés", :*"En coupant la tête de Louis XVI, la République a coupé la tête à tous les pères de famille"*.

L'apport de la psychanalyse permet de saisir que ce n'est plus lié à quelques sursauts de l'histoire, mais désormais irréversible. By by le patriarcat⁸.

Irréaliser

Pour rendre compte de ce terme un peu bizarre, commençons par être simple et direct C'est avec le signifiant que l'on peut irrealiser le monde. Cette assertion est prononcée par Jacques Alain Miller lors d'une intervention en 1988⁹. C'est simple : c'est au langage qu'il faut s'adresser pour tenter de rendre compte du réel. Mais reprenons toute la citation : *Dire que le signifiant n'a pas rapport à la chose mais à un autre signifiant – on le répète comme une antienne – implique que le signifiant a une fonction d'irrealisation. Le signifiant irrealise le monde.*

Jacques Alain Miller redonne une actualité à ce terme de 1950, que Lacan n'utilisera plus guère que dans la Signification du phallus¹⁰. Bon, mais revenons à 1950 — Lacan ne s'est pas encore emparé de la linguistique et utilise l'outil symbolique pour aborder ce qui relève du subjectif. Le symbolique est un système qui fonctionne sur une base de trois éléments — contrairement à l'imaginaire qui se contente de deux. Avec trois éléments il est possible de structurer une réalité et c'est pourquoi l'œdipe freudien, le triangle œdipien, en est un paradigme démonstratif. Le symbolique Freudien, que Lacan met à l'honneur, repose sur l'interdit de l'inceste et le meurtre

⁶ « Introduction théorique... », *op. cit.*, p. 133.

⁷ Jacques Lacan Fonction et Champ Écrits page 278

⁸ Par exemple, récemment développé dans le film *Jouer avec le feu*, des sœurs Coulin.

⁹ Conférence d'ouverture de la Vème Rencontre Internationale du Champ freudien, Buenos-Aires, 1988. Elle est parue dans la Cause Freudienne n°23 sous le titre de Clinique ironique.

¹⁰ Écrits. Page 694 Disons que ces rapports tourneront autour d'un être et d'un avoir qui, de se rapporter à un signifiant, le phallus, ont l'effet contraire de donner d'une part réalité au sujet dans ce signifiant, et d'autre part d'irrealiser les relations à signifier.

symbolique. En sachant que dire interdit, c'est dire symbolique — les deux termes sont homologues. Le symbolique, c'est toujours deux éléments avec un troisième qui est en position tierce. C'est une articulation de ces éléments sans tenir compte de leur signification.

Quand l'enfant a incorporé ces trois éléments symboliques, avec la loi qui va avec, son père devient une fonction symbolique, sa mère également. Il peut symboliser un enfant qui naitrait après lui, il peut symboliser le rapport à son corps, et la différence sexuelle, mais aussi le rapport à l'autre, la vie, la mort... ce qui implique fondamentalement de pouvoir symboliser le manque... Ainsi tout a une place et une fonction. Son monde est structuré et il peut s'y mouvoir.

J'insiste : Ce n'est pas la signification qui irrealise, mais les éléments devenus symboliques. Alors que toute la psychologie, et en partie la psychanalyse post-freudienne de l'époque, expliquent, donnent du sens, comprennent, Lacan invite ici avec ce terme de structure à lire un programme insu du sujet.

L'irréalisation du crime est une mise en ordre de ce qui pouvait apparaître chaotique, obscur et purement monstrueux. C'est passer de cet imaginaire à une réalité ordonnée, c'est-à-dire découvrir les coordonnées symboliques qui en forment la trame. Il s'agit de reconnaître une sorte de *mythe individuel* écrit en termes œdipiens, soit de retrouver la structure irréaliste qui se cache dans la manifestation criminelle. C'est ainsi que l'on pourra lire la logique, ou la faille logique qui a présidé au passage à l'acte. L'interprétation du crime n'est plus fondée sur l'émotion, ni non plus sur les sentiments que le crime inspire, pas plus sur l'analyse des comportements, mais sur un déchiffrement en raison.

Les structures subjectives dans ce texte de 1950

La préoccupation essentielle dans ce texte est de s'adresser à un public le plus large possible. La question de la responsabilité est suffisamment importante pour s'ouvrir au-delà de la communauté analytique et même de la justice. Question, très générale, mais essentielle dont l'enjeu est véritablement un enjeu de civilisation, En ces périodes troublées, il était nécessaire de réagir dignement face à la recrudescence impressionnante de la délinquance. On comprend mieux pourquoi les termes cliniques utilisés sont ici très généraux et à visée exotériques.

Vous avez relevé ceux de délinquant et de psychopathe. Il ne faut y voir ni dénotation péjorative ni délimitation subjective, mais désignation de coupable d'infraction. En effet, les structures psychopathologiques, ici, ne sont pas précisément caractérisées, et elles ne sont épinglées que par les seuls termes d'œdipisme et de caractère névrotique.

Essayons néanmoins de cerner ce que recouvrent ces deux termes.

Le terme d'œdipisme revient à cinq reprises dans les pages que j'avais à présenter ce soir. Commençons par lui. Le terme d'œdipisme est formé du mot "œdipe" sur lequel on a adjoint le suffixe ISME. Ce suffixe indique un trouble, comme en médecine, l'alcoolisme est la maladie qui correspond à la consommation exagérée d'alcool. De même l'œdipisme rend compte de lois œdipiennes dégradées. L'œdipe avec ses trois composantes classiques est la structure mise en place par Freud pour rendre compte de la subjectivité humaine. Ce n'est pas une norme mais les contraintes qui s'imposent à nous tous, du fait que nous sommes dans le monde des humains. Eh bien l'œdipisme correspond au dévoiement de ces contraintes.

Le fourvoiement des caractères structuraux de cet œdipe peut se présenter, par exemple, quand les règles sont prises au pied de la lettre, ou au contraire quand la loi en est détournée ou dégradée.

Voilà pour œdipe et œdipisme — opérons de la même façon pour passer de Symbolique à Symbolisme. Mon hypothèse est que ce passage est homologue. Le symbolisme serait ainsi un symbolique dont les lois seraient dévoyées au sein d'un groupe social restreint.

Cela permet d'exclure complètement l'idée que ce symbolisme renverrait à sa signification usuelle, et désormais classique, d'utilisation de symboles avec le sens qui leur serait donné. Le terme de

symbolisme correspond, au contraire, au système qui règne dans *la déhiscence du groupe familial au sein de la société* (cf page 132). Le fonctionnement de ces micro-communautés reste certes symbolique, mais avec un symbolique dévoyé, *parcellaire* avec des lois internes différentes des lois positives de la société. On pourrait dire, pour être plus clair, que ce symbolisme est en exclusion interne au sein du champ symbolique de la société.

Dans cette micro-société, dans ces déhiscences, l'enfant est alors dans un rapport asocial à la civilisation — les premières identifications ne peuvent être fondées sur l'Autre social mais sur l'autre du clan, l'autre asocial. On voit bien que c'est toujours d'un lien à l'autre qu'il s'agit — c'est la loi de l'humanité — mais d'un lien à l'autre sans références communes admises par le lien social. Ce qui serait rejeté du symbolique resterait symbolique, mais en exclusion interne¹¹.

La névrose, elle, a une structure, elle est enracinée dans le triangle œdipien avec un pied dans le lien social. Ses lois sont véhiculées par l'instance familiale au nom de la société et le Surmoi est directement l'héritier des lois œdipiennes. Remarquons que Lacan réserve ici le terme de structure à la névrose.

Le caractère névrotique, lui, est le reflet dans la conduite individuelle de l'isolement du groupe familial. Le symbolisme qui y règne, Lacan le désigne comme œdipisme. La loi œdipienne dévoyée laisse la place à l'influence obscène du Surmoi — instance qui n'est pas régulée par la loi œdipienne. Sous ce terme de névrose de caractère, on range les psychopathes, sans distinction particulière entre les névrosés, les psychotiques ou les pervers.

*Le surmoi, dirons-nous, doit être tenu pour une manifestation individuelle, liée aux conditions sociales de l'œdipisme*¹².

Ce Surmoi, *instance obscure, aveugle et tyrannique*, Éric l'avait rassemblé magnifiquement sous l'égide de la voix. Deux mots en plus. Quand il pourfend toute organisation symbolique, il représente un commandement de jouissance à l'opposé de tout idéal du moi. C'est une « *contrainte par une force à laquelle le sujet n'a pu résister* ¹³ », *Ce Surmoi est la loi à lui tout seul*. Ce qui rend possible cette transgression, sans rapport à la loi autre que celle du Surmoi, n'est pas étiqueté dans ce texte mais on n'aurait pas de mal y mettre le concept de forclusion qui sera conceptualisé par Lacan trois années plus tard.

Cet œdipisme au sein d'une déhiscence, Lacan en donne trois exemples. Tout d'abord dans les groupes asociaux que nous avons décrits dans lesquels les identifications ne répondent pas à des lois du lien social, mais sont directement en prises sur des personnalités marginales.

Le second exemple est celui qu'avait développé Éric la fois précédente. Pendant la guerre les lois sont gauchies jusqu'à l'extrême, avec des conséquences qui apparaissent inhumaines une fois la paix revenue. Enfin troisième exemple : une loi œdipienne folle d'être poussée jusqu'au passage à l'acte dans la réalité d'un meurtre du père, dont l'acquittement est acclamé par le public.

Un mot sur la qualification du symptôme comme mutilation auto-plastique : Cela image, de manière très éclairante, les déplacements et transpositions signifiants et les réorientations pulsionnelles qu'opère le sujet pour se défendre contre le réel.

Les crimes

¹¹ Plus tard, Lacan précisera : Ce qui a été exclu du symbolique revient dans le réel.

¹² Id. Page 136

¹³ Id. Page 131

Nous rentrerons en détail dans la clinique de l'acte criminel, mais j'ai été intéressé de repérer déjà à ce niveau du texte, la distinction faite par Lacan entre deux styles différents de crime. Les crimes utilitaires et les crimes où apparaissent des instincts¹⁴. Les premiers sont soupçonnés d'être prémédités alors que les seconds sont beaucoup plus fortuits et non prévisibles. Dans la psychiatrie classique, on les avait étiquetés comme crime immotivés, car ils paraissaient échapper à toute logique.

Il y a donc les crimes qui épousent les contours du délire¹⁵ et puis les crimes qui paraissent sans motivation.

Soit la subjectivité est subordonnée à un délire œdipien, soit le surmoi féroce fait effraction brutale et déborde toute organisation du symbolisme. Par l'irréalisation du crime, la psychanalyse est à même de s'y retrouver et d'éclairer les juges.

*C'est ici que la psychanalyse, par les instances qu'elle distingue dans l'individu moderne, peut éclairer (...) l'évènement corrélatif d'une objectivation du crime à quoi elle peut collaborer.*¹⁶

Ne pas déshumaniser

Revenons au cœur de ce que nous avons à traiter ce soir : Ne pas déshumaniser. Nous reviendrons pour conclure sur ce qu'a de compliqué la double négation de cette expression, mais commençons par saisir ce qu'il faut entendre par humanisation. L'après-guerre était troublé et les intellectuels de l'époque rentraient dans ce débat, Personnalisme chrétien, Existentialisme, théâtre de l'absurde... vous connaissez tous les grands noms qui ont fait vivre ce débat, qui a laissé des traces. Actuellement le questionnement est tout aussi brûlant, mais les réponses sont plutôt épongées par le style de vie individuel et les réponses de la science. On constate avec effarement que les limites de l'humain deviennent plus incertaines, d'un côté avec l'animal, de l'autre avec la machine. Et tout ça sous l'égide des sciences du cerveau... passons.

L'irréalisation dont nous avons détaillé les modalités, n'est pas un faux fuyant, un simple procédé intellectuel, mais au contraire, une façon irremplaçable de donner une place au sujet malgré le désordre provoqué — *Les significations qu'elle révèle dans le sujet coupable ne l'excluent point de la communauté humaine*¹⁷. Irréaliser le crime a bien le caractère sacré de l'action médicale : à savoir le respect de la souffrance de l'homme¹⁸.

C'est ainsi que la psychanalyse ne déshumanise pas le criminel.

Dans un premier temps considérons qu'il s'agit d'humaniser — terme bien commun, mais trop poli pour être honnête. Bien banal, quand il est entouré d'un vague halo d'idéalisme désuet ou de bien-pensance religieuse. Il faut au contraire le considérer de façon extrémiste jusque dans ses impasses.

Humaniser — chiche ! peut dire la psychanalyse...

Partons du postulat qu'il n'y a pas d'harmonie dans l'expérience humaine. C'est cette dysharmonie qu'a révélé Freud ; il a été celui qui le premier en a déchiffré les impasses et révélé l'impossibilité de les réduire. Françoise avait notamment insisté sur les hiatus inévitables entre la symbolisation et les exigences de la pulsion. C'est dans ces lieux que naissent tant la honte que le sentiment de

¹⁴ Id. Page 133

¹⁵ Dans sa thèse Lacan démontrait à quel point la pulsion criminelle est homogène au délire.

¹⁶ Id. Page 127

¹⁷ Autres Écrits. Page 125.

¹⁸ Autres Écrits, Page 125.

culpabilité, avec un Surmoi qui vient prendre le pouvoir. Notons alors la conjonction, de la culpabilité, de la honte et du Surmoi.

Reste à pouvoir plaider sa cause — Ce qu’a avancé Éric Zuliani à propos de Pierre Rivière, m’a paru vraiment très juste. J’avais déjà entendu cette expression à deux reprises et à chaque fois lors d’entretiens préliminaires. J’avais saisi que la cause dont il s’agissait, tout en apparaissant comme celle du moi, camouflait quelque chose de plus obscur que le sujet voulait mettre au jour. La cause de la causalité psychique¹⁹.

L’entretien avec un criminel n’est-il pas une opportunité irremplaçable donnée au fauteur de l’acte de garder son humanité. Cette idée même de causalité psychique permet de maintenir vive ce fond d’humanité nécessaire à tout être humain. Récusant le scientisme de la causalité cérébrale, cette pratique de la conversation clinique ouvre la possibilité d’un accès à la logique inconsciente. Le crime peut s’en trouver éclairé et le sujet remis dans la trajectoire de sa destinée.

Cette “plaidoirie”, c’est un vouloir dire, qui dépasse l’individu qui accepte le dialogue avec l’analyste. On peut même parler de “dialogue analytique”. C’est dans cette même veine que Francesca Biagi utilise l’expression de *biographie éclairée par la psychanalyse*. Elle nous en donne un bel exemple dans son Landru.²⁰ A chaque fois, il faut permettre la réalisation d’un récit — un récit dont il faudra retrouver la structure, avec les répétitions ou les trous, avec les branchements et les débranchements... bref de retrouver la logique de toute une existence.

Ce récit impose d’en passer par la parole, avec les aléas de toute relation transférentielle. Lacan y fait allusion rapidement, en soulignant tout ce qu’on peut retirer de ce qui sous-tend la relation analytique : *Bien plus, par le ressort du transfert elle donne cette entrée dans le monde imaginaire du criminel, qui peut être pour lui, la porte ouverte sur le réel*²¹. Ce transfert est à chaque fois à mesurer. Dans le séminaire Trois, Lacan dit que l’amour de transfert chez le psychotique est possible, mais qu’il s’agit d’un amour mort²². Je n’en dis pas plus aujourd’hui.

En tous cas, là où on n’aperçoit que monstruosité inhumaine, croire au sujet de la parole est une nécessité pour permettre de retrouver une structure, et d’opérer une mise en ordre. Humaniser le criminel, c’est lui redonner une place de sujet, un sujet aliéné et parfois même persécuté par le langage et non pas déterminé par une pure physiologie ou soumis à des comportements aléatoires... comme les pseudo-sciences voudraient nous le faire croire.

Il ne s’agit pas de comprendre mais d’écouter. Soyons attentif à l’effraction que représente le crime, tant dans la vie d’un criminel que dans le déroulé de la vie sociale — On n’a pas attendu la psychanalyse pour repérer l’étrange mystère des crimes et la fascination qu’ils exercent sur les sociétés, mais celle-ci peut révéler que ce trou qui s’ouvre dans l’univers symbolique, n’est pas sans coordonnées.

Francesca Biagi le démontre avec brio, l’histoire se noue toujours avec le réel. En 1950 ce réel auquel le sujet a affaire, n’a pas encore les caractéristiques que Lacan s’acharnera à préciser tout au long de son enseignement. Peut-être simplement, à cette époque, peut on pointer une discontinuité dans le déroulé des événements, une brèche énigmatique pour le sujet lui-même. Discontinuité et brèche qu’il s’agit de restituer dans une destinée singulière.

¹⁹ Lacan. Propos sur la Causalité psychique (1946) Écrits pages 151 à 193.

²⁰ Francesca Biagi-Chaï. Le cas Landru page 24. Éditions Imago.2007.

²¹ Écrits, Page 135.

²² Lacan. Le séminaire 3 page 297.

C'est le moment de conclure. Revenons sur la double négation employée par Lacan dans : "Elle ne déshumanise pas". Il s'agit d'une dénégation qui porte sur un terme qui s'auto-contredit. C'est un peu tordu, mais cette torsion convient bien à la vérité que découvre la psychanalyse. Pas d'humanité sans une part d'inhumanité. Jacques Alain Miller, interviewé par le Point en 2012 à propos de meurtres en série, le relevait : *car chacun d'entre nous, tout éperdu de compassion qu'il soit, est aussi sollicité dans sa part irréductible d'inhumanité, sans laquelle il n'est pas d'humanité qui tienne.*²³

Pour la psychanalyse, cette intime étrangeté en soi est un réel dont le sujet humain se défend par toute son organisation subjective - c'est ce qu'on appelle psychose, perversion, névrose...

Cette torsion est aussi la manière qu'a Lacan de nous introduire à une responsabilité qui diffère de celle qui a cours dans le prétoire. C'est ce que nous développerons les prochaines fois.

²³ Le point n° 2062 du 22 mars 2012.